

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle 214 de l'hôtel de ville, le **lundi 11 mars 2019** à compter de **18 h 15**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire  
Madame Geneviève Braconnier, conseillère  
Monsieur François Bujold, conseiller  
Monsieur Jean Cormier, conseiller  
Monsieur René Leblanc, conseiller  
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière  
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Est absent :

Monsieur Jacques Rivière, conseiller

**ADMINISTRATION**

97-03-19

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'adopter** l'ordre du jour tel que lu par le maire.

**ADOPTÉE**

**RÈGLEMENT 1093-19 APPROUVANT UNE CONTRIBUTION POUR LE PROJET D'ACQUISITION D'UNE SURFACEUSE POUR LA STATION TOURISTIQUE PIN ROUGE ET POUR CE FAIRE DÉCRÉTER UN EMPRUNT AU MONTANT DE 58 242 \$, REMBOURSABLE EN 7 ANS**

98-03-19

**ADOPTION**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le règlement approuvant une contribution pour le projet d'acquisition d'une surfaceuse pour la Station touristique Pin Rouge, portant le numéro 1093-19;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**D'adopter** le règlement approuvant une contribution pour le projet d'acquisition d'une surfaceuse pour la Station touristique Pin Rouge et pour ce faire décréter un emprunt au montant de 58 242 \$, remboursable en 7 ans, lequel est identifié sous le numéro 1093-19.

**ADOPTÉE**

99-03-19

**DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse Desjardins de la Baie des Chaleurs, New Richmond, et ce, dans le cadre du Règlement 1093-19 approuvant une contribution pour le projet d'acquisition d'une surfaceuse pour la Station touristique Pin Rouge et pour ce faire décréter un emprunt au montant de 58 242 \$, remboursable en 7 ans.

**ADOPTÉE**

100-03-19

**RÈGLEMENT 1094-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 870-10, DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SUR LES RUES NARCISSE ET TERRY FOX POUR UN MONTANT DE 490 000 \$, ET POUR CE FAIRE UN EMPRUNT AU MONTANT DE 245 000 \$ DANS LE BUT DE FINANCER LA SUBVENTION DU MAMROT, ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RENOUELEMENT DES CONDUITES, LEQUEL EMPRUNT EST REMBOURSABLE EN 10 ANS - ADOPTION**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le règlement modifiant le Règlement 870-10 décrétant des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et d'égout sur les rues Narcisse et Terry Fox, portant le numéro 1094-19;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

**D'adopter** le règlement modifiant le Règlement 870-10, décrétant des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et d'égout sur les rues Narcisse et Terry Fox pour un montant de 490 000 \$, et pour ce faire un emprunt au montant de 245 000 \$ dans le but de financer la subvention du MAMROT, accordée dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites, lequel emprunt est remboursable en 10 ans, lequel est identifié sous le numéro 1094-19.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)**

Aucune question n'est soumise.

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 18 h 34.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière